

MOTION

Luxembourg, le 26 avril 2022

Dépôt CSV

Léon Gloden

La Chambre des Députés :

- Considérant que toute personne a droit de bénéficier de soins de santé appropriés et que l'Etat est tenu d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine,
- Constatant que la crise sanitaire a démontré que l'organisation d'une prise en charge médicale extrahospitalière et une implantation de maisons/centres médicaux et/ou antennes hospitalières dans les régions rurales sont absolument nécessaires afin de garantir à tous les habitants une prise en charge médicale adéquate,
- Considérant les délais d'attente pour obtenir notamment un rendez-vous pour une imagerie à résonance magnétique nucléaire (IRM),
- Considérant le besoin d'une prise en charge multidisciplinaire, intégrée et orientée aux besoins des patients ;
- Rappelant que des autorisations d'établissement et d'exploitation d'un cabinet de radiologie extrahospitalier ont été accordées par les administrations du Gouvernement fin 2020 à un radiologue suite à des demandes introduites en 2017, après des jugements de la Cour Constitutionnelle et du Tribunal Administratif sur recours contre un premier refus administratif ;
- Rappelant que dans son avis la Cour Constitutionnelle a déclaré comme non conforme à la constitution l'article 19 de la législation hospitalière et par conséquent le règlement grand-ducal pris en application de ce texte de loi, interdisant l'installation d'appareils de radiologie dans un cabinet médical ;
- Constatant cependant qu'aucune nomenclature n'existe actuellement pour les actes d'IRM en milieu extrahospitalier ;
- Rappelant qu'un cabinet de radiologie extrahospitalier se situant au Potaschberg a ouvert ses portes le 20 avril 2022;
- Rappelant l'annonce récente de Madame la ministre de la Santé de ne pas fermer ce cabinet de diagnostic médical pour le moment ;

- Rappelant le refus de la Caisse nationale de Santé de rembourser un acte d'imagerie médicale fait par un cabinet privé ;
- Regrettant qu'aucune décision sur la question de la tarification des examens radiologiques extrahospitaliers n'ait été prise jusqu'à présent au sein de la commission de nomenclature.

Invite le Gouvernement :

- A poursuivre les pourparlers avec la commission de nomenclature afin de combler au plus vite l'absence de tarifs pour la radiologie extrahospitalière dans la nomenclature ;
- A mettre en œuvre tous les moyens utiles en vue de la concrétisation dans les meilleurs délais du remboursement des examens radiologiques extrahospitaliers au Luxembourg ;
- Pour autant que de besoin, prendre toute mesure, action ou dépôt de textes réglementaires et/ou législatifs pour que l'IRM puisse être exploité dans les plus brefs délais dans des structures extrahospitalières, tel que le centre médical Potaschberg.
